



Nîmes, le mercredi 29 janvier 2020

Élections Municipales

Déclarations de candidatures aux élections municipales

La Préfecture du Gard rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020, les déclarations de candidature aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020 seront déposées, dans le département :

- **Pour le premier tour de scrutin :**

Pour les candidats aux élections municipales et communautaires des communes des arrondissements de NÎMES et DU VIGAN

du jeudi 13 février au jeudi 27 février 2020
non compris les dimanches de cette période
uniquement les après-midis de 13h00 à 17h00
le jeudi 27 février jusqu'à 18h00
les samedis 15 et 22 février de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Pour les candidats aux élections municipales et communautaires des communes de l'arrondissement d'ALÈS

du jeudi 13 février au jeudi 27 février 2020
non compris les dimanches de cette période
uniquement les après-midis de 13h30 à 17h00
le jeudi 27 février jusqu'à 18h00
les samedis 15 et 22 février de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- **Pour le second tour de scrutin :**

Pour tous les candidats :

- le lundi 16 mars 2020 de 14h00 à 17h00
- le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00

Les déclarations de candidature seront déposées :

- à la préfecture du Gard, rue Guillemette à Nîmes pour les communes des arrondissements de Nîmes et du Vigan
- à la sous-préfecture d'Alès, boulevard Louis Blanc pour les communes de l'arrondissement d'Alès.

Contacts presse :

Préfet du Gard

Ronald PASSET

04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50

Emeline CROS

04 66 36 40 52 ou 06 30 19 04 81



Prefet du
Gard



@Prefet30



@Prefet30



Les candidats qui le souhaitent pourront **prendre rendez-vous** sans que cela recouvre un caractère obligatoire et sans que cela pénalise l'accueil des candidats n'ayant pas utilisé cette faculté.

Les rendez-vous seront pris à compter **du 5 février 2020** aux numéros de téléphone suivants :

- **04 66 36 41 74 ou 04 66 36 41 81** pour [la préfecture à Nîmes](#)
- **04 66 56 39 30** pour [la sous-préfecture d'Alès](#).

La prise de rendez-vous ne concernera que **le premier tour de scrutin**.

La déclaration de candidature est **obligatoire au premier tour** pour tous les candidats, quelle que soit la strate démographique de la commune où ils se présentent.

Dans les communes de **moins de 1000 habitants**, les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats au second tour ; de nouveaux candidats peuvent se présenter au second tour uniquement si le nombre de candidats au premier tour était inférieur au nombre de postes à pourvoir au conseil municipal.

Dans les communes **de 1000 habitants et plus**, la déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin

Le tirage au sort pour **l'attribution des emplacements d'affichage** aux listes candidates **dans les communes de 1 000 habitants et plus** aura lieu **le vendredi 28 février 2020 à partir de 9h30 :**

- à la préfecture de Nîmes, rue Guillemette, pour **les communes pré-citées des arrondissements de NIMES et DU VIGAN**,
- à la sous-préfecture d'Alès, boulevard Louis Blanc, pour **les communes pré-citées de l'arrondissement d'ALES**.

Une convocation précisant l'horaire exact du tirage au sort sera remise aux candidats ou aux mandataires de listes lors de la délivrance du reçu de dépôt des candidatures.

Toutes les informations utiles sont publiées sur le site internet de l'État (www.gard.gouv.fr), rubrique « démarches administratives puis « Élections » puis « Élections municipales 2020 »

20
élections
municipales
20

Contacts presse :
Préfet du Gard
Ronald PASSET
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50
Emeline CROS
04 66 36 40 52 ou 06 30 19 04 81



Prefet du
Gard



@Prefet30



@Prefet30